

Paris, le 27 octobre 2015

## Communiqué de presse UNPT

### Déclaration et analyses : bien préparer son auto-production de plant

Dans le cadre de l'accord interprofessionnel signé en 2014, les auto-producteurs doivent respecter certaines règles en matière de déclaration vis-à-vis des SRAL et d'analyses sanitaires.

#### Petit rappel :

**1) Avant la production de plant de ferme**, il faut:

- Faire une **déclaration préalable des surfaces prévisionnelles** auprès des services de l'Etat, avant le 15 novembre, pour entrer dans le plan national de surveillance. Le modèle est sur le site de l'UNPT.
- Faire **prélever et réaliser des analyses de terres**, préalables à la production, pour vérifier l'absence de nématodes à kystes du genre *Glodobera rostochiensis et pallida*.

**2) Après récolte des plants de ferme** qui vont être plantés au printemps prochain, il faut :

- Faire des **analyses sur tubercules** pour vérifier l'absence de *Ralstonia* et *Clavibacter* sur les plants auto-produits. Les analyses sur *Meloidogyne chiwoodi et Meloidogyne fallax* sont fortement recommandées.

Tous les lots de plants de ferme de chaque parcelle doivent être analysés. Un lot correspond donc à une variété, une origine et une parcelle.

Aujourd'hui les prélèvements peuvent être réalisés par les FREDON et les analyses par les laboratoires agréés par les pouvoirs publics (Liste sur le site de l'UNPT).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le « dossier auto-production de plant » sur le site de l'UNPT.

Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN

Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43

Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35

Courriel: [fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org](mailto:fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org)

Web: [www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)